



Bulletin Officiel

N° 4948 Mercredi 30 Septembre 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATIONS DE CAPITAL REALISEES

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB -	2
BANQUE DE L'HABITAT - BH -	2

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

AMI ASSURANCES – AGE -	3
------------------------	---

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE «EMPRUNT SUBORDONNE HL 2015-1 »	3
---	---

INFORMATIONS POST AGO

STUSID BANK	4-8
-------------	-----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATTJARI BANK SUBORDONNE 2015 »	9-15
---	------

COURBE DES TAUX

16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

17-18

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUN 2015

- AMEN BANK

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 /12 / 2014

- STARTUP FACTORY SEED FUND

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB-

Siège Social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

STB Finance -intermédiaire en bourse- informe le public et les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque que l'augmentation de son capital social d'un montant de **652 575 000 DT**, pour le porter de 124 300 000 DT à 776 875 000 DT, et ce, par l'émission de 130 515 000 nouvelles actions au prix de 5,800 DT l'une soit 5 DT de nominal et 0,800 DT de prime d'émission telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 juin 2015 et ouverte à la souscription le 03 août 2015, conformément à la note d'opération visée par le CMF en date du 13 juillet 2015 sous le n°15-911, a été clôturée le 15 septembre 2015.

Le capital social de la Société Tunisienne de Banque est ainsi porté à **776 875 000 DT divisé en 155 375 000 actions nominatives** de nominal 5 DT chacune.

2015 - AS - 2965

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital réalisée

BANQUE DE L'HABITAT-BH-

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V -1080 Tunis-

BH INVEST -Intermédiaire en bourse- informe le public et les actionnaires de la Banque de l'Habitat -BH- que l'augmentation de son capital social :

- ✓ En numéraire d'un montant de **50 000 000 dinars** par l'émission de **10 000 000 actions nouvelles**, au prix de 11 dinars chacune, dont 5 dinars de nominal et 6 dinars de prime d'émission, à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription ;
- ✓ Et, par incorporation de réserves d'un montant de **30 000 000 dinars**, et ce par l'attribution de **1 000 000 actions nouvelles gratuites**;

telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 février 2015 et ouverte à la souscription et à l'attribution le 27 juillet 2015, conformément à la note d'opération visée par le CMF sous le n° 15-909 en date du 29 juin 2015, a été clôturée le 11 septembre 2015.

Le capital social de la Banque de l'Habitat est ainsi porté à **170 000 000 dinars** divisé en 34 000 000 actions de nominal 5 dinars.

2015 - AS - 2958

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Assurances Multirisques Ittihad-SA
-AMI ASSURANCES-**

Siège Social : Cité Les Pins, Les Berges du Lac -Tunis-

Les actionnaires de la société Assurances Multirisques Ittihad, AMI Assurances S.A., sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le samedi 3 octobre 2015 à 10H, au siège de la société, cité les Pins, les berges du Lac II 1053 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital de la société.
- Décision de l'augmentation du capital de la société en numéraire.
- Délégation au conseil d'administration de la société des pouvoirs nécessaires pour la réalisation de l'augmentation du capital et la modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs pour formalités.

Les documents soumis à l'assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société et auprès des délégations régionales dans les délais légaux.

2015 - AS - 2961

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE

«Emprunt subordonné HL 2015-1 »

La société MAC SA, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**Emprunt subordonné HL 2015-1**» de **25 000 000 DT**, ouvertes au public le **15 septembre 2015**, ont été clôturées le **23 septembre 2015**, pour un montant de **25 000 000 DT**.

2015 - AS - 2964

AVIS DES SOCIETES

معلومات ما بعد الجلسة العامة العادية

ستوسيد بنك

المقر الاجتماعي : 32، نهج الهادي الكراي تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 01 سبتمبر 2015 ينشر ستوسيد بنك مايلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

- | القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

اللائحة الأولى :

يشهد المساهمون المجتمعون أنّ هذه الجلسة العامة العادية تتعدّد - لاعتبارات استثنائية تتعلق خاصةً بجاهزية القوائم المالية لسنة 2014 - في موعد متأخر عن التاريخ المحدّد في القانون الأساسي والقوانين الجاري بها العمل. ولكن بحكم أنّ هذا التاريخ لا يضرّ بمصالحهم فإنهم يبررون ذمّة أعضاء مجلس الإدارة ويقرون بشرعية هذا الاجتماع وبما يترتّب عنه من قرارات.

وتمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثانية :

إنّ الجلسة العامة العادية للمساهمين، بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة حول أنشطة "ستوسيد بنك" خلال السنة المالية 2014 وعلى القوائم المالية المختومة في 2014/12/31 والقوائم المالية المجمّعة المختومة في 2014/12/31 وعلى تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية لستوسيد بنك والقوائم المالية المجمّعة لمجموعة ستوسيد بنك، تصادق على تقرير مجلس الإدارة وعلى الاتفاقات الواردة بالتقرير الخاص لمراقبي الحسابات وعلى القوائم المالية لستوسيد بنك والقوائم المالية المجمّعة لمجموعة ستوسيد بنك المتعلقة بالسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2014 كما وقع تقديمها من قبل مجلس الإدارة.

وتمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثالثة :

تبرئ الجلسة العامة العادية للمساهمين ذمّة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وكاملاً وبدون تحفظ أو شرط في خصوص ممارسة مهامهم في مجلس الإدارة وعن نتائج أعمالهم بالنسبة للسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2014.

وتمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

- Suite -

اللائحة الرابعة :

تقرّر الجلسة العامّة العادية للمساهمين تخصيص النتيجة السليمة للسنة المالية 2014 والبالغة 3.751.812,655 دينار على النحو التالي :

النتيجة المحاسبية الخام : 3.644.010,644 - دينار

- الضريبة على النتيجة : 107.802,011 دينار

النتيجة الصافية : 3.751.812,655 - دينار

الاستهلاكات المؤجلة : 1.375.103,681 - دينار

الخسائر المرحلة : 2.376.708,974 - دينار

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الخامسة :

طبقا للمادة 29 من النظام الأساسي لتوسيد بنك، تقرّر الجلسة العامة تحديد بدل الحضور، بالنسبة للسنة المالية 2014، بمبلغ 6.600 دينار صافي من الضرائب بالنسبة لكل عضو. وعملا بأحكام الفصل 12 من القانون عدد 96 لسنة 2005 تقرّر الجلسة العامة العادية للمساهمين منح مكافأة مساوية لأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق واللجنة التنفيذية للقرض ولجنة المخاطر ومقرري مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق واللجنة التنفيذية للقرض ولجنة المخاطر.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة السادسة :

طبقا لأحكام الفصل 19 من النظام الأساسي لتوسيد بنك، تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد تعيين :

- السيد محمد بالرابيس كعضو مستقل بمجلس إدارة البنك لعضوية تنتهي عند انعقاد الجلسة العامة العادية للمساهمين التي ستنظر في حسابات السنة المالية 2017،
- السيد عبد الرحمان رمزي عداس كعضو مستقل بمجلس إدارة البنك لعضوية تنتهي عند انعقاد الجلسة العامة العادية للمساهمين التي ستنظر في حسابات السنة المالية 2017.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

وقد عبّر العضوان المستقلان عن قبولهما لهذه المهام وأمضيا هذا المحضر تأكيدا لهذا القبول.

اللائحة السابعة :

عملا بأحكام القانون عدد 19 المؤرخ في 2 ماي 2006، تقرّر الجلسة العامة العادية للمساهمين تجديد تعيين مكتب "س.أم.س تدقيق - تصرف - استشارة" يمثله السيد شريف بن زينة مراقبا لحسابات ستوسيد بنك بالنسبة للسنوات المالية 2015-2016-2017 وتقرر تعيينه مراقبا للحسابات المجمعّة للسنوات المالية 2015-2016-2017 وتحدّد أجرته طبقا للترتيب الجاري بها العمل.

وتمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

- Suite -

وقد عبّر السيد شريف بن زينة نيابة عن مكتب "س.أم.س تدقيق - تصرف - استشارة" عن قبوله لهذه المهامّ وأمضى هذا المحضر تأكيدا لهذا القبول، كما صرّح أنه لا تشمله -
لا شخصياً أو لا المكتب الذي يمثله - أي من الموانع الواردة بالقانون عن تأدية المهامّ الموكلة إليه.

اللائحة الثامنة :

تمدّد الجلسة العامة العادية الترخيص في إصدار قرض أو قروض رفاعية من طرف البنك بمبلغ إجمالي لا يتعدى 50 مليون دينار، لسنة أخرى تنطلق من تاريخ انعقاد الجلسة العادية الحالية إلى تاريخ الجلسة العادية التي ستنتظر في حسابات السنة المحاسبية القادمة. وتفوض الجلسة العامة العادية الصلاحيات لمجلس إدارة ستوسيد بنك لتحديد قيمة كل إصدار وآلياته وشروطه وذلك طبقاً للفصل 331 من مجلة الشركات التجارية.

ونمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة التاسعة :

تفوض الجلسة العامة العادية كل التفويض والصلاحيات للمدير العام أو الشخص الذي يعينه، للقيام بجميع عمليات الإيداع والنشر التي يقتضيها القانون.

ونمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

- Suite -

2 - الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

S T U S I D BANK

BILANS COMPARES A FIN DECEMBRE 2014 & 2013
APRES AFFECTATION (En milliers de Dinars Tunisiens)

	déc-14	déc-13
ACTIFS		
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	10 032 289,719	24 286 209,161
Créances sur les établissements bancaires	14 611 680,287	15 027 117,660
Créances sur la clientèle	487 865 214,824	472 294 886,675
Portefeuille commercial	115 837 047,285	93 945 792,368
Portefeuille d'investissement	48 103 259,284	48 817 548,073
Valeurs immobilisées	3 559 632,662	7 951 698,743
Autres actifs	47 299 065,975	44 686 642,012
TOTAL ACTIF	<u>732 308 190,036</u>	<u>706 509 894,692</u>
PASSIF		
Banque Centrale et CCP	142 037 525,556	150 018 750,000
Dépôts et Avoirs des Etab. Bancaires et Financier	26 063 347,872	43 199 098,186
Dépôts de la clientèle	367 408 100,538	321 837 050,833
Emprunts et ressources spéciales	336 105,670	414 726,804
Autres passifs	56 135 821,790	47 000 808,901
Total passif	<u>591 980 901,426</u>	<u>562 470 434,674</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	100 000 000,000	100 000 000,000
Réserves	76 468 398,757	76 428 757,510
Amortissements différés	-3 847 543,778	-2 472 440,097
Résultats reportés	-32 293 566,369	-29 916 857,395
Résultat de l'exercice		
Total capitaux propres	<u>140 327 288,610</u>	<u>144 039 460,018</u>
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	<u>732 308 190,036</u>	<u>706 509 894,692</u>

- Suite -

3 - قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبة 2014

	Capital	Prime d'émission	Reserve légale	Reserve spéciale de réévaluation	Reserve pour reinvestissement enonerie disponible	Reserve pour reinvestissement enonerie indisponible	Reserve à régime spécial	Reserve sur fond social	Reserve à régime spécial devenue disponible	Autres réserves	Amortissements différés	Résultats reportés	résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total
Solde au 31/12/2014 avant affectation	100 000 000,000	.	14 320 344,319	12 634 991,889	.	.	15 083 528,625	2 501 086,871	.	38 700 000,000	.	- 32 389 297,492	- 3 751 812,665	-6 771 532,947	140 327 288,610
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 01/09/2015											- 1 375 103,68	- 2 376 708,97	3 751 812,665		
Dividendes distribués															.
Solde au 31/12/2014 après affectation	100 000 000,000	.	14 320 344,319	12 634 991,889	.	.	15 083 528,625	2 501 086,871	.	38 700 000,000	- 1 375 103,68	- 34 766 006,47	.	-6 771 532,947	140 327 288,610

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «ATTIJARI BANK SUBORDONNE 2015 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le **10 juin 2015** a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés à hauteur maximale de 200 millions de dinars sur une période de 3 ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2015, 2016 et 2017, et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari bank réuni le **24 juillet 2015** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné courant l'année 2015 d'une enveloppe allant de 60 000 000 dinars à 90 000 000 dinars et a autorisé le management de la Banque d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari bank a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2015» comme suit :

- Montant de l'emprunt : 60 millions de dinars, réparti en 2 catégories :
- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,40% et/ou au taux variable TMM+1,95% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable TMM+2,10%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2015 » est d'un montant de 60 000 000 de dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **12 octobre 2015** et clôturées au plus tard le **30 octobre 2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission(60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 octobre 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26 décembre 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.

- Suite -

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **12 octobre 2015** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2015 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres d'Attijari bank et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt	«Attijari bank Subordonné 2015»
Nature des titres	Titres de créance
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance défini par la clause de subordination
Modalités et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 octobre 2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **30 octobre 2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.
- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.
- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la Catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30 octobre 2020** pour la Catégorie A et le **30 octobre 2022** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **30 octobre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **30 octobre 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30 octobre 2016** pour la catégorie A et le **30 octobre 2018** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de 7,40 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie B, ce taux est de 7,50% l'an pour le présent emprunt.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'août 2015 (à titre indicatif) qui est égale à 4,839%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,789% pour la Catégorie A et de 6,939% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la Catégorie A et de 2,10% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la Catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories du présent emprunt est de :

- 3 années pour la Catégorie A ;
- 5 années pour la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la Catégorie A (taux fixe) du présent emprunt est de 2,738 années.

La duration pour les obligations de la Catégorie B (taux fixe) du présent emprunt est de 4,297 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur.

Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunt obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « ATTIJARI BANK 2015 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Notation de la banque :

Le 3 décembre 2014, Capital Intelligence a attribué à Attijari bank les notes suivantes :

- Note à long terme : BB ;
- Note à court terme : B ;
- Perspectives d'évolution de la note à long terme : Stables.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « Attijari Bank Subordonné 2015 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées). Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductible de base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2015» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2015» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari bank s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2015» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination.

La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur.

Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 23/09/2015 sous le numéro 15-915 et du document de référence « ATTIJAR BANK 2015 » enregistré par le CMF en date du 23/09/2015 sous le n°15-008.

Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2015.

La note d'opération et le document de référence « ATTIJARI BANK 2015 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari bank, 24 rue Hedi Karray, Centre Urbain Nord-1080 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de Attijari bank relatifs au 3^{ème} trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 octobre 2015.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 30 SEPTEMBRE 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,816%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,826%	1 000,018
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,839%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,863%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		4,888%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		4,918%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		4,937%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		4,958%	1 000,943
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		4,961%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		4,986%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016		5,041%	
TN0008003121	BTC 52 SEMAINES 12/07/2016		5,065%	
TN0008003147	BTC 52 SEMAINES 06/09/2016		5,114%	
TN0008003154	BTC 52 SEMAINES 04/10/2016	5,139%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,153%	949,424
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,282%	999,416
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,720%	1 016,648
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,111%		982,773
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,221%	980,532
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,245%	823,909
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,283%	975,986
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,421%	965,435
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,521%	957,214
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,558%		965,441
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,618%		1 014,178
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,618%	945,018
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,617%		960,233

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	156,972		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	105,823		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,889		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	101,814		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,431		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	38,409		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	52,107		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	145,572		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	543,384		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	121,131		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	126,460		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	128,935		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	115,813		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	97,109		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	139,659		
16	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	90,711		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	98,796		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	120,123		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,538		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	79,446		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	104,248		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	92,374		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 477,687		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 365,308		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	112,401		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	106,916		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	135,329		
28	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	136,151		
29	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	15,161		
30	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 126,144		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	4 965,566		
32	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,269		
33	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,016		
34	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,057		
35	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,028		
36	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,024		
37	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,021		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
38	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	107,500
39	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	102,924
40	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	104,815
41	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	101,449
42	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	102,999
43	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	106,351
44	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	103,378
45	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	101,749
46	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	104,240
47	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	101,154
48	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	103,269
49	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	102,604
50	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	105,588
51	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	104,469
52	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	102,645
53	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	101,670
54	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	103,850
55	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	101,731
56	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	102,937
57	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	104,082
58	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	101,711
59	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	102,438
60	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	104,114
61	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	101,571
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
62	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,467
63	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	102,540
64	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	102,806
65	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	102,168
66	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	-	10,050

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	100,629	100,693
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	60,359	60,007
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	143,202	143,026
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 460,148	1 458,283
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	110,273	110,237
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	106,777	106,610
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	88,392	88,340
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	16,911	16,911
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	267,895	267,733
76	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	29,988	29,760
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 274,939	2 265,722
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	68,526	68,431
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	53,518	53,443
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	92,935	92,827
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	97,969	97,785
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	82,991	82,595
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,156	11,142
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,180	12,150
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,148	15,087
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	14,520	14,447
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	12,704	12,648
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,424	11,344
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,413	10,367
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,584	10,584
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	134,223	134,181
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,817	129,753
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	9,275	9,217
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	96,716	96,118
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	19,071	19,038
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	79,993	79,692
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	83,308	82,803
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	95,544	95,467
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE *	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA *	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	89,791	89,177
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	107,773	107,642
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	99,320	99,265
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	131,836	131,942
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	9,130	9,139
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	109,144	109,282
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	117,009	117,306
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	102,492	102,391
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	98,126	97,595
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	184,968	184,506
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	171,661	171,485
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	148,182	148,119
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 008,962	12 926,071
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,197	17,945
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	133,950	133,180
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	98,453	97,108
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	112,324	111,987
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 391,852	8 385,512
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,419	8,452
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	95,483	95,195
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	-	985,884	984,003
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,963	103,859
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	8,564	8,553
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	94,162	94,558

* FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank, publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr. Noureddine HAJJI et Mr. Fayçal DERBEL.

BILAN

Arrêté au 30.06.2015
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	30-juin- 2015	30-juin- 2014	31-déc- 2014
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	142 913	292 858	193 852
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	177 061	273 528	204 020
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	6 100 492	5 785 084	6 116 034
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	809 573	664 429	691 714
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	559 927	510 300	587 287
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	117 890	114 709	113 024
AC7 Autres actifs	(1-7)	82 798	92 100	88 946
TOTAL ACTIFS		7 990 654	7 733 008	7 994 877
PA1 Banque Centrale	(2-1)	801 501	538 513	427 124
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	305 734	110 866	242 599
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	5 089 757	5 392 386	5 534 662
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	928 129	908 666	895 487
PA5 Autres passifs	(2-5)	195 751	178 860	259 758
TOTAL PASSIFS		7 320 872	7 129 291	7 359 630
CP1 Capital		122 220	122 220	122 220
CP2 Réserves		488 010	423 377	423 431
CP4 Autres capitaux propres		423	423	423
CP5 Résultats reportés		5	2	2
CP6 Résultat de l'exercice		59 124	57 695	89 171
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	669 782	603 717	635 247
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 990 654	7 733 008	7 994 877

État des engagements Hors Bilan
Arrêté au 30.06.2015
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	30-juin- 2015	30-juin- 2014	31-déc- 2014
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	606 910	516 205	592 643
Crédits documentaires	(4-2)	454 429	287 496	401 264
Actifs donnés en garantie	(4-3)	800 000	538 000	427 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 861 339	1 341 701	1 420 907
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
	(4-4)			
Engagements de financement donnés		218 216	435 593	203 512
Engagements sur titres		12 962	20 028	13 798
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		231 178	455 621	217 310
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
Engagements de financement reçus	(4-5)	-	-	155
Garanties reçues	(4-6)	1 550 078	1 264 953	1 330 178

État de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	30-juin- 2015	30-juin- 2014	31-déc- 2014
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		308 795	285 548	586 953
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1) 227 144	211 715	446 390
PR2	Commissions en produits	(5-2) 35 430	32 484	66 712
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3) 30 562	22 626	49 670
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4) 15 659	18 723	24 181
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		(173 457)	(159 464)	(334 269)
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5) (169 794)	(156 093)	(327 040)
CH2	Commissions encourues	(3 663)	(3 371)	(7 229)
PRODUIT NET BANCAIRE		135 338	126 084	252 684
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-6) (28 153)	(26 016)	(65 685)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5-7) 277	1 971	2 062
PR7	Autres produits d'exploitation	787	1 090	1 966
CH6	Frais de personnel	(5-8) (34 732)	(31 515)	(68 872)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8) (8 995)	(7 878)	(17 186)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8) (3 061)	(2 776)	(5 753)
RESULTAT D'EXPLOITATION		61 461	60 960	99 216
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(5-9) 443	(1 765)	(1 507)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(2 780)	(1 500)	(8 538)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		59 124	57 695	89 171
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		59 124	57 695	89 171
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		59 124	57 695	89 171
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		(5-10) 2,419	2,360	3,648
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)		2,419	2,360	3,648

État de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	30-juin- 2015	30-juin- 2014	31-déc- 2014
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(6-1)			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		260 257	254 717	510 397
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(144 969)	(176 370)	(323 175)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		4 516	15 552	26 260
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(4 169)	(344 399)	(697 714)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		(474 414)	443 994	558 412
Titres de placements		(87 297)	(206 363)	(210 352)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(38 238)	(31 515)	(72 986)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(64 618)	(7 189)	65 154
Impôt sur le bénéfice		(6 403)	(2 778)	(6 249)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>		(555 335)	(54 351)	(150 253)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6-2)			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		25 213	28 482	30 775
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		18 082	32 405	(41 326)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(7 927)	(5 720)	(7 012)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		35 368	55 167	(17 563)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6-3)			
Remboursement d'emprunts		(1 112)	(2 040)	(26 696)
Emission d'emprunts		60 000	-	-
Augmentation / diminution ressources spéciales		(25 225)	65 499	76 835
Dividendes versés		(24 734)	(22 437)	(22 457)
Mouvements sur fond social et de retraite		145	-	74
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		9 074	41 022	27 756
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(510 893)	41 838	(140 060)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(6-4)	(392 124)	(252 064)	(252 064)
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</u>		(903 017)	(210 226)	(392 124)

Notes aux états financiers 30 juin 2015

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 122.220.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 24.444.000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, est détenu à hauteur de 11% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	108 928	89%
Actionnaires Étrangers	13 292	11%
Total	122 220	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 30 juin 2015 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1-1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1-2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :**Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

Pour l'arrêté des états financiers intermédiaires, la provision sur les engagements de la clientèle est déterminée d'une manière forfaitaire compte tenu de l'évolution du risque sur les créances.

Le montant de la dotation aux provisions pour les créances douteuses constatée au 30 juin 2015 s'élève à 12 699 KDT.

1-3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1-4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1-5 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

1.5.1 Provision collective :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2015. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 39 316 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 37 816 KDT constituée en 2014, une provision complémentaire nette de 1 500 KDT a été dotée au titre du premier semestre 2015.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2015 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2015, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

1-6 : Provisions additionnelles :

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision additionnelle de 108 970 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision additionnelle de 98 651 KDT constituée en 2014, une provision complémentaire nette de 10 319 KDT a été dotée au titre du premier semestre 2015.

2- Portefeuille titres

2-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- **Participations avec convention de rétrocession**

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier – débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- **Titres de placement**

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- **Titres d'investissement**

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2-3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2015. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2015 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2015. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2015 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5-1 Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5-2 Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de juin 2015. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat à fin juin 2015.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

(1) Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 30 juin 2015 un montant de 142 913 KDT contre 193 852 KDT au 31.12.2014 et se compose comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	48 880	49 825	41 500	7 380	18%
BCT, CCP et TGT	94 033	243 033	152 352	(58 319)	(38%)
Total	142 913	292 858	193 852	(50 939)	(26%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	48 970	49 857	41 590	7 380	18%
Provisions sur caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	(90)	(32)	(90)	-	-
Sous total 1	48 880	49 825	41 500	7 380	18%
BCT	93 641	243 110	152 150	(58 509)	(38%)
Provisions BCT	(76)	(339)	(76)	-	-
Sous total 2	93 565	242 771	152 074	(58 509)	(38%)
CCP	482	358	292	190	65%
Provisions CCP	(14)	(96)	(14)	-	-
Sous total 3	468	262	278	190	68%
Total	142 913	292 858	193 852	(50 939)	(26%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 30 juin 2015 un montant de 177 061 KDT contre 204 020 KDT au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	16 243	21 960	18 153	(1 910)	(11%)
Prêts aux établissements bancaires	33 817	89 352	44 742	(10 925)	(24%)
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	27	62	11	16	145%
Provisions sur les correspondants	(122)	(115)	(122)	-	-
Total créances sur les établissements bancaires	49 965	111 259	62 784	(12 819)	(20%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	5 314	16 592	6 601	(1 287)	(19%)
Prêts aux établissements financiers	121 142	144 967	133 648	(12 506)	(9%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	640	710	987	(347)	(35%)
Total créances sur les établissements financiers	127 096	162 269	141 236	(14 140)	(10%)
Total	177 061	273 528	204 020	(26 959)	(13%)

Note 1.3: Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle se présentent comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	966 835	830 542	864 007	102 828	12%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 550 776	4 406 759	4 666 813	(116 037)	(2%)
Crédits sur ressources spéciales (3)	582 881	547 783	585 214	(2 333)	-
Total	6 100 492	5 785 084	6 116 034	(15 542)	0%

Le stock de provision autre que celle affectée aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Provision sur créances (AC 03)	537 574	472 465	510 883	26 691	5%
Provision sur créances classées	389 288	352 128	374 416	14 872	4%
Provisions additionnelles	108 970	81 495	98 651	10 319	10%
Provisions collectives	39 316	36 608	37 816	1 500	4%
Provisions sur créances courantes	-	2 234	-	-	-
Provision sur créances (PA 05)	1 174	9 187	3 347	(2 173)	(65%)
Provision sur Engagement par signature	1 174	9 187	3 347	(2 173)	(65%)
Total provision sur créances	538 748	481 652	514 230	24 518	5%
Agios réservés affectés aux engagements classés	190 280	161 117	175 520	14 760	8%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	6 189	1 648	1 849	4 340	235%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012 02)	1 914	2 253	2 299	(385)	(17%)
Total agios réservés	198 383	165 018	179 668	18 715	10%
Total général des provisions et agios réservés	737 131	646 670	693 898	43 233	6%

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 30.06.2015 comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	951 559	818 179	849 446	102 113	12%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	15 276	12 363	14 561	715	5%
Total	966 835	830 542	864 007	102 828	12%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 186 931	4 059 893	4 245 716	(58 785)	(1%)
Autres concours à la clientèle en devises	363 845	346 866	421 097	(57 252)	(14%)
Total	4 550 776	4 406 759	4 666 813	(116 037)	(2%)

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Créances sur Ressources Budgétaires	13 769	10 927	12 793	976	8%
Créances sur Ressources Extérieures	569 112	536 856	572 421	(3 309)	(1%)
Total	582 881	547 783	585 214	(2 333)	--

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	6 463 782	6 321 991	6 665 347	(201 565)	(3%)
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 048 716	905 701	935 140	113 576	12%
Total des engagements (b)	7 512 498	7 227 692	7 600 487	(87 989)	(1%)
Agios réservés affectés aux engagements classés	190 280	161 117	175 520	14 760	8%
Provisions affectées aux engagements classés	390 462	361 315	377 763	12 699	3%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	108 970	81 495	98 651	10 319	10%
Total des provisions et agios réservés (c)	689 712	603 927	651 934	37 778	6%
Taux de couvertures des engagements classés(c/a)	65,77%	66,68%	69,72%	(4%)	(6%)
Taux des engagements classés (a/b)	13,96%	12,53%	12,30%	2%	13%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	1 914	2 253	2 299	(385)	(17%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	6 189	1 648	1 849	4 340	235%
Provision sur créances courantes	-	2 234	-	-	-
Provisions collectives affectés aux engagements courants (Cir 2012- 02)	39 316	36 608	37 816	1 500	4%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	47 419	42 743	41 964	5 455	13%
Total général des provisions et agios réservés (d)	737 131	646 670	693 898	43 233	6%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	9,81%	8,95%	9,13%	0,7%	7,5%

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 30.06.2015 un solde de 809 573 KDT contre un solde de 691 714 KDT au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Titres de transaction	1	3 748	1	-	-
Bons de Trésor	1	3 748	1	-	-
Titres de placement	809 572	660 681	691 713	117 859	17%
Titres à revenu fixe	794 604	652 399	681 742	112 862	17%
Bons de Trésor	597 740	493 469	522 836	74 904	14%
Créances rattachées	19 026	15 970	16 168	2 858	18%
Emprunts obligataires	175 584	140 563	137 973	37 611	27%
Créances rattachées	2 254	2 397	4 765	(2 511)	(53%)
Titres à revenu variable	14 968	8 282	9 971	4 997	50%
Actions	15 803	8 820	10 698	5 105	48%
Provisions pour moins value latente des actions	(835)	(538)	(727)	(108)	15%
Total	809 573	664 429	691 714	117 859	17%

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Actions cotées	15 803	8 611	10 698	5 105	48%
Actions non cotées	-	209	-	-	-
Total	15 803	8 820	10 698	5 105	48%

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 30.06.2015 un solde de 559 927 KDT contre 587 287 KDT au 31.12.2014. Son détail se présente comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Titres d'investissement (1)	318 721	274 193	344 831	(26 110)	(8%)
Titres de participation (2)	52 409	46 946	51 648	761	1%
Parts dans les entreprises associées (3)	119 702	123 193	119 292	410	-
Parts dans les entreprises liées (4)	29 734	23 675	29 509	225	1%
Participation avec convention en rétrocession (5)	39 361	42 293	42 007	(2 646)	(6%)
Total	559 927	510 300	587 287	(27 360)	(5%)

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit:

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Bons de Trésor	34 302	57 869	55 134	(20 832)	(38%)
Bons de Trésor	32 756	55 690	52 723	(19 967)	(38%)
Créances rattachées	1 546	2 179	2 411	(865)	(36%)
Obligations	1 017	1 008	1 008	9	1%
Obligations brutes	1 263	1 270	1 270	(7)	(1%)
Provisions sur obligations	(300)	(300)	(300)	-	-
Créances rattachées	54	38	38	16	42%
Fonds gérés	283 402	215 316	288 689	(5 287)	(2%)
Encours des fonds gérés	284 966	217 220	290 253	(5 287)	(2%)
Provisions sur fonds gérés	(1 564)	(1 904)	(1 564)	-	-
Total	318 721	274 193	344 831	(26 110)	(8%)

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2015:

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Titres de participation	62 826	57 714	61 563	1 263	2%
Provisions sur titres de participation	(9 212)	(7 132)	(8 171)	(1 041)	13%
Montant restant à libérer sur titres participations	(1 205)	(3 636)	(1 744)	539	(31%)
Total	52 409	46 946	51 648	761	1%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotés se présente comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Titres cotés	11 621	9 057	10 612	1 009	10%
Titres non cotés	51 205	48 657	50 951	254	-
Titres de participation	62 826	57 714	61 563	1 263	2%

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2015 :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	114 497	117 927	121 339	(6 842)	(6%)
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(487)	(1 200)	(487)	-	-
Créances rattachées	7 252	7 722	-	7 252	100%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(1 560)	(1 256)	(1 560)	-	-
Total	119 702	123 193	119 292	410	-

La subdivision des parts dans les entreprises associées selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Titres cotés	63 814	63 507	63 814	-	-
Titres non cotés	50 683	54 420	57 525	(6 842)	(12%)
Parts dans les entreprises associées	114 497	117 927	121 339	(6 842)	(6%)

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2015 :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	40 963	40 178	40 963	-	-
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(11 216)	(15 191)	(11 441)	225	(2%)
Créances rattachées	917	-	917	-	100%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(930)	(1 312)	(930)	-	-
Total	29 734	23 675	29 509	225	1%

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 30.06.2015 :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	39 512	40 038	41 187	(1 675)	(4%)
Créances rattachées	2 840	3 855	3 811	(971)	(25%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(2 991)	(1 600)	(2 991)	-	-
Total	39 361	42 293	42 007	(2 646)	(6%)

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 30.06.2015 un solde de 117 890 KDT contre un solde de 113 024 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 966	2 549	2 336	(370)	(16%)
Immobilisations incorporelles	8 326	8 254	8 314	12	-
Amortissement des immobilisations incorporelles	(6 176)	(5 521)	(5 794)	(382)	7%
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	113 687	109 676	106 700	6 987	7%
Immobilisations corporelles	166 521	164 568	157 775	8 746	6%
Amortissement des immobilisations corporelles	(52 834)	(54 892)	(51 075)	(1 759)	3%
Immobilisations encours	2 237	2 484	3 988	(1 751)	(44%)
Immobilisations encours	2 237	2 484	3 988	(1 751)	(44%)
Total	117 890	114 709	113 024	4 866	4%

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 30.06.2015 un montant de 20 576 KDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

Rubriques	Valeur Brut au 31/12/2014	Acquisitions	Cession/Transfert	Valeur Brut au 30/06/2015	Amort cum 31/12/2014	DOT Juin 2015	Amort immob sorties	Amort cum 30/06/2015	Valeur Nette au 30/06/2015
1) Immobilisations Incorporelles	8 130	12	-	8 142	5 794	382	-	6 176	1 966
* Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels	7 165	12	-	7 177	5 208	362	-	5 570	1 607
* Droit au bail	965	-	-	965	586	20	-	606	359
2) Immobilisations Corporelles	157 775	10 319	1 573	166 521	51 075	2 621	862	52 834	113 687
Immobilisations d'exploitation	86 823	5 774	-	92 597	25 315	1 171	-	26 486	66 112
* Terrains d'exploitation	3 710	-	-	3 710	-	-	-	-	3 710
* Bâtiments	61 052	4 140	-	65 192	11 224	528	-	11 752	53 440
* Aménagements de bâtiments	22 062	1 634	-	23 696	14 091	643	-	14 734	8 962
Immobilisations hors exploitation	37 156	3 548	711	39 993	3 393	99	-	3 492	36 501
* Terrains hors exploitation	669	-	-	669	-	-	-	-	669
* Bâtiments	36 487	3 548	711	39 324	3 393	99	-	3 492	35 832
* Aménagements de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et Matériel de Bureau	6 117	392	13	6 496	3 752	227	13	3 966	2 530
Matériels de Transport	4 486	352	849	3 989	2 126	306	849	1 583	2 406
Matériels Informatique	9 819	180	-	9 999	7 381	468	-	7 849	2 150
Machines DAB	6 074	-	-	6 074	4 429	157	-	4 586	1 488
Coffres Forts	2 154	46	-	2 200	1 290	62	-	1 352	848
Autres Immobilisations	5 146	27	-	5 173	3 389	131	-	3 520	1 653
3) Immobilisation en cours	3 988	3 429	5 180	2 237	-	-	-	-	2 237
Immobilisations corporelles en cours .	3 809	2 992	4 874	1 927	-	-	-	-	1 927
Immobilisations incorporelles en cours .	179	437	306	310	-	-	-	-	310
TOTAUX	169 893	13 760	6 753	176 900	56 869	3 003	862	59 010	117 890

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 30.06.2015 un montant de 82 798 KDT contre un montant de 88 946 KDT au 31.12.2014 et se détaillant comme suit:

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	4 641	25 659	18 915	(14 274)	(75%)
Comptes d'attente	21 409	26 471	17 858	3 551	20%
Comptes d'attente de la salle de marché	5 904	15 094	3 384	2 520	74%
Comptes d'attente de la compensation	10 071	5 264	10 188	(117)	(1%)
Autres comptes d'attente	5 434	6 113	4 286	1 148	27%
Comptes de régularisation	(16 768)	(812)	1 057	(17 825)	(1 686%)
Autres	78 157	66 441	70 031	8 126	12%
Stock de matière, fourniture et timbres	524	837	634	(110)	(17%)
Etat, impôts et taxes	3 188	4 596	352	2 836	806%
Allocations familiales	270	289	339	(69)	(20%)
Dépôts et cautionnements	117	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	55 796	48 518	51 901	3 895	8%
Débiteurs divers	14 985	9 367	13 655	1 330	10%
Créances sur l'Etat	1 482	1 601	1 482	-	-
Autres	1 795	1 116	1 551	244	16%
Total Autres Actifs	82 798	92 100	88 946	(6 148)	(7%)

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	18 361	11 362	18 361	-	-
Provision sur Comptes d'attente de la salle de marché	7 331	-	7 331	-	-
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 527	9 929	9 527	-	-
Provision sur autres comptes d'attente	1 503	1 433	1 503	-	-
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 781	20 098	19 781	-	-
Provision sur opérations avec le personnel	838	838	838	-	-
Provision sur débiteurs divers	3 575	3 549	3 575	-	-
Provisions sur autres comptes	15 368	15 711	15 368	-	-
Total	38 142	31 460	38 142	-	-

(2) Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 30.06.2015, cette rubrique accuse un solde de 801 501 KDT enregistrant ainsi une hausse de 374 377 KDT par rapport au 31.12.2014.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 30.06.2015 un solde de 305 734 KDT contre un solde de 242 599 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	291 381	105 624	237 914	53 467	22%
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	14 353	5 242	4 685	9 668	206%
Total	305 734	110 866	242 599	63 135	26%

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	16 300	16 353	30 367	(14 067)	(46%)
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	275 081	89 271	207 547	67 534	33%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	291 381	105 624	237 914	53 467	22%

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 30.06.2015 un solde de 5 089 757 KDT contre un solde de 5 534 662 KDT au 31.12.2014 et se décomposent comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Dépôts à vue	1 340 260	1 408 820	1 336 712	3 548	-
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 749 497	3 983 566	4 197 950	(448 453)	(11%)
Epargne	1 042 371	890 366	1 013 617	28 754	3%
Dépôts à terme	2 591 803	2 925 287	3 075 565	(483 762)	(16%)
Dépôts à terme en dinars	2 224 770	2 560 878	2 707 937	(483 167)	(18%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	24 570	3 996	3 880	20 690	533%
Dépôts à terme en devises	341 526	359 272	362 304	(20 778)	(6%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	937	1 141	1 444	(507)	(35%)
Autres sommes dues à la clientèle	115 323	167 913	108 768	6 555	6%
Total	5 089 757	5 392 386	5 534 662	(444 905)	(8%)

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 30.06.2015 à 928 129 KDT contre 895 487 KDT au 31.12.2014 se détaille comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Emprunts Matérialisés	279 190	244 879	220 372	58 818	27%
Ressources Spéciales	648 939	663 787	675 115	(26 176)	(4%)
Total	928 129	908 666	895 487	32 642	4%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 30.06.2015 et au 31.12.2014 :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Emprunts Matérialisés	269 312	235 484	215 646	53 666	25%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	9 878	9 395	4 726	5 152	109%
Total	279 190	244 879	220 372	58 818	27%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 30.06.2015 :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Ressources budgétaires	4 671	5 571	6 508	(1 837)	(28%)
Ressources extérieures	644 268	658 216	668 607	(24 339)	(4%)
Total	648 939	663 787	675 115	(26 176)	(4%)

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 30.06.2015 :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature	1 174	9 187	3 347	(2 173)	(65%)
Autres provisions pour passifs et charges	2 092	4 765	2 092	-	-
Provisions pour passifs et charges	3 266	13 952	5 439	(2 173)	(40%)
Comptes d'attente et de régularisation	192 485	164 908	254 319	(61 834)	(24%)
<i>Comptes d'attente</i>	2 170	1 597	3 928	(1 758)	(45%)
<i>Comptes de régularisation</i>	188	(3)	1 601	(1 413)	(88%)
Créditeurs divers	179 263	148 699	234 359	(55 096)	(24%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	123 316	100 222	181 045	(57 729)	(32%)
Dividende à payer	21	21	21	-	100%
Dépôts du personnel	3 896	3 028	3 980	(84)	(2%)
Charges à payer	52 030	45 428	49 313	2 717	6%
Etat, impôts et taxes	8 767	12 796	12 797	(4 030)	(31%)
Autres	2 097	1 819	1 634	463	28%
Total Autres passifs	195 751	178 860	259 758	(64 007)	(25%)

(3) Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 669 782 KDT au 30.06.2015 enregistrant ainsi une augmentation de 34 535 KDT par rapport au 31.12.2014.

Cette augmentation provient de :

- L'affectation du résultat de 2014 avec des dividendes à distribuer pour (24 444) KDT;
- Du résultat arrêté au 30.06.2015 pour 59 124 KDT ;
- Des mouvements sur fonds social et de retraite pour (145) KDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2014	122 220	12 222	260 604	802	120 979	28 824	423	2	89 171	635 247
Affectation du résultat 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	63 234	-	-	-	-	-	(63 234)	-
Reserves sur plus values sur titres	-	-	(708)	-	-	-	-	-	708	-
Réserve s extraordinaires	-	-	-	(802)	-	-	-	-	802	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(24 444)	(24 444)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	3 000	-	-	(3 000)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	3	(3)	-
Mouvements sur fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	(145)	-	-	-	(145)
Résultat de l'exercice 30/06/2015	-	-	-	-	-	-	-	-	59 124	59 124
Capitaux Propres au 30/06/2015	122 220	12 222	323 130	-	120 979	31 679	423	5	59 124	669 782

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 30.06.2015 à 606 910 KDT contre 592 643 KDT au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Cautions	439 914	428 311	473 713	(33 799)	(7%)
Avais	153 105	75 452	107 010	46 095	43%
Autres garanties données	13 891	12 442	11 920	1 971	17%
Total	606 910	516 205	592 643	14 267	2%

L'encours des cautions se détaille au 30.06.2015 comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Cautions en faveur des banques	177 607	136 577	196 499	(18 892)	(10%)
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 178	20 178	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	242 129	271 556	257 036	(14 907)	(6%)
Total	439 914	428 311	473 713	(33 799)	(7%)

L'encours des avais se détaille au 30.06.2015 comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Avais en faveur des banques locales	115 000	-	51 000	64 000	125%
Avais en faveur de la clientèle	38 105	75 452	56 010	(17 905)	(32%)
Total	153 105	75 452	107 010	46 095	43%

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 401 264 KDT au 31.12.2014 à 454 429 KDT au 30.06.2015 et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Crédits documentaires Import	246 450	265 264	323 292	(76 842)	(24%)
Crédits documentaires Export	207 979	22 232	77 972	130 007	167%
Total	454 429	287 496	401 264	53 165	13%

Note 4.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 30.06.2015 comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	172 000	218 000	165 000	7 000	4%
BTA donnés en garantie	628 000	320 000	262 000	366 000	140%
Total	800 000	538 000	427 000	373 000	87%

Note 4.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 30.06.2015 à 231 178 KDT et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Engagements de financement donnés	218 216	435 593	203 512	14 704	7%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	1 568	188 008	10 336	(8 768)	(85%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	207 473	238 981	184 348	23 125	13%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à CT	133 448	120 522	143 893	(10 445)	(7%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MLT	24 266	8 077	13 788	10 478	76%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	13 500	28 000	3 500	10 000	286%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	36 259	82 382	23 167	13 092	57%
Autorisation de crédits par carte	9 175	8 604	8 828	347	4%
Engagements sur titres	12 962	20 028	13 798	(836)	(6%)
Participations non libérées	12 909	20 027	13 672	(763)	(6%)
Titres à recevoir	46	-	126	(80)	(63%)
Titres à livrer	7	1	-	7	100%
Total	231 178	455 621	217 310	13 868	6%

Note 4.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde nul au 30.06.2015 et se détaillent comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Engagements de financement reçus	-	-	155	(155)	(100%)
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-	
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-	
Auprès des assurances	-	-	-	-	
Auprès de la clientèle	-	-	155	(155)	(100%)
Total	-	-	155	(155)	(100%)

Note 4.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 30.06.2015 à 1 550 078 KDT contre 1 330 178 KDT au terme de l'exercice 2014. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 30.06.2015 comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	82 724		53 057	29 667	56%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	15 009		14 743	266	2%
Garanties reçues de la clientèle	1 452 345		1 262 378	189 967	15%
Total	1 550 078	1 264 953	1 330 178	219 900	17%

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 30.06.2015 s'élèvent à 3 275 KDT se présente comme suit:

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Devises vendues au comptant à livrer	(47 923)	(26 851)	(42 582)	(5 341)	13%
Devises achetées au comptant à recevoir	51 198	24 734	24 942	26 256	105%
TOTAL	3 275	(2 117)	(17 640)	20 915	-119%

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 30.06.2015 s'élèvent à 231 544 KDT se présente comme suit:

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Devises vendues à terme à livrer	(174 934)	(133 824)	(174 811)	(123)	0%
Devises achetées à terme à recevoir	406 478	21 622	361 334	45 144	12%
TOTAL	231 544	(112 202)	186 523	45 021	24%

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé au titre du premier semestre de 2015 un montant de 227 144 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	4 648	6 135	11 626	(1 487)	(24)%
Opérations avec la clientèle	213 672	195 455	413 670	18 217	9 %
Autres intérêts et revenus assimilés	8 824	10 125	21 094	(1 301)	(13)%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	3 953	4 951	9 888	(998)	(20)%
Commissions à caractère d'intérêt	4 871	5 174	11 206	(303)	(6)%
Total	227 144	211 715	446 390	15 429	7 %

Note 5.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisent un montant 35 430 KDT au titre du premier semestre de 2015 soit une augmentation de 2 946 KDT par rapport au premier semestre de 2014. Le détail se présente comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	19 413	17 475	35 623	1938	11%
Opérations sur placement et titres	1 367	1 807	3 346	(440)	(24)%
Opérations de change	931	953	1 998	(22)	(2)%
Opérations de commerce extérieur	2 651	2 474	5 263	177	7%
Gestion, étude et engagement	5 474	4 932	10 299	542	11%
Opérations monétaires et de banque directe	5 140	4 391	9 307	749	17%
Autres commissions	454	452	876	2	-
Total	35 430	32 484	66 712	2 946	9%

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Cette rubrique a enregistré au titre du premier semestre de 2015 un total de 30 562 KDT et se détaille comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	6	562	762	(556)	(99%)
Gain net sur titres de placement	22 008	14 478	32 966	7 530	52%
Gain net sur opérations de change	8 548	7 586	15 942	962	13%
Total	30 562	22 626	49 670	7 936	35%

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	21 445	13 882	32 887	7 563	54%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	16 112	11 829	26 569	4 283	36%
Intérêts et revenus assimilés sur les Emprunts obligataires de placement	5 333	2 927	7 747	2 406	82%
plus values de cession	-	46	46	(46)	(100%)
Moins values de cession	-	(920)	(1 475)	920	(100%)
Titres de placement à revenu variable	563	596	79	(33)	(6%)
Dividendes sur les titres de placement	123	245	276	(122)	(50%)
Plus values de cession	593	351	215	242	69%
Moins values de cession des titres de placement	(28)	(11)	(235)	(17)	155%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(125)	-	(287)	(125)	-
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	-	11	110	(11)	(100%)
Total	22 008	14 478	32 966	7 530	52%

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	1 340	1 552	3 462	(212)	(14%)
Gain net sur opérations de change en compte	7 180	5 979	12 371	1 201	20%
Autres résultats net de change	28	55	109	(27)	(49%)
Total	8 548	7 586	15 942	962	13%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé au titre du premier semestre de 2015 un montant de 15 659 KDT. Leur détail se présente comme suit:

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	5 379	7 359	12 283	(1 980)	(27%)
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	11 206	11 195	12 280	11	-
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	(926)	169	(382)	(1 095)	(648%)
Total	15 659	18 723	24 181	(3 064)	(16%)

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor	1 226	2 661	4 518	(1 435)	(54%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	4 120	4 665	7 699	(545)	(12%)
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	33	33	66	-	-
Total	5 379	7 359	12 283	(1 980)	(27%)

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé au titre du premier semestre de 2015 un total de 169 794 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	152 920	145 558	304 753	7 362	5%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	20 492	13 318	27 201	7 174	54%
Opérations avec la clientèle	115 311	116 379	246 308	(1 068)	(1)%
Emprunts et ressources spéciales	17 117	15 861	31 244	1 256	8%
Autres intérêts et charges	16 874	10 535	22 287	6 339	60%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	10 429	5 108	10 389	5 321	104%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	6 445	5 427	11 898	1 018	19%
Total	169 794	156 093	327 040	13 701	9%

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé au titre du premier semestre de 2015 un montant de 28 153 KDT, enregistrant une hausse de 2 137 KDT par rapport à la même période de 2014. Son détail se présente comme suit:

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	12 699 (*)	12 031 (*)	50 922	668	6%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	1 500	2 022	3 230	(522)	(26%)
Dotations aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	10 319 (*)	11 947 (*)	35 564	(1 628)	(14%)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	3 603 (*)	-	8 604	3 603	-
Total dotations	28 121	26 000	98 320	2 121	8%
Perte sur créances	32	17	2 743	15	89%
Total des dotations et des pertes sur créances	28 153	26 017	101 063	2 136	8%
Reprise sur provisions sur créances douteuses	-	-	(22 443)	-	-
Reprise sur provisions sur créances courantes	-	-	(2 234)	-	-
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	-	-	(6 461)	-	-
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	-	-	(4 239)	-	100%
Total dotations	-	-	(35 377)	-	100%
Recouvrement des créances radiées	-	(1)	(1)	1	(100%)
Total des reprises et des récupérations sur créances	-	(1)	(35 378)	1	(100%)
Total	28 153	26 016	65 685	2 137	8%

(*) Dotation nette de la période.

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé au titre du premier semestre de 2015 pour un montant de 277 KDT, en baisse de 1 694 KDT par rapport à la même période de 2014. Leur détail se présente comme suit:

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	1 024	-	2 907	1 024	-
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	-	(233)	(1 126)	233	(100%)
Plus values de cession sur titres d'investissement	(1 268)	(950)	(3 023)	(318)	33%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(33)	(788)	(820)	755	(96%)
Total	(277)	(1 971)	(2 062)	1 694	(86%)

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé au titre du premier semestre de 2015 un montant de 46 788 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Frais de personnel	34 732	31 515	68 872	3 217	10%
Rémunération du personnel	26 510	24 012	50 060	2 498	10%
Charges sociales	6 547	5 768	15 186	779	14%
Impôts sur salaires	756	706	1 005	50	7%
Autres charges liées au personnel	919	1 029	2 621	(110)	(11%)
Charges générales d'exploitation	8 995	7 878	17 186	1 117	14%
Frais d'exploitation non bancaires	4 076	3 862	7 479	214	6%
Autres charges d'exploitation	4 919	4 016	9 707	903	22%
Dotation aux amortissements	3 061	2 776	5 753	285	10%
Total	46 788	42 169	91 811	4 619	11%

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit :

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variation	%
Plus values sur de cession des immobilisations	24	-	292	24	100%
Impôts et taxes	-	-	(628)	-	-
Autres résultats exceptionnels	419	(1 765)	(1 171)	2 184	(124%)
Total	443	(1 765)	(1 507)	2 208	(125%)

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre du premier semestre 2015 est de 2,419 dinars contre 2,360 dinars au titre du premier semestre de 2014.

Description	30.06.2015	30.06.2014	31.12.2014	Variations
Résultat net en KDT	59 124	57 695	89 171	1 429
Nombre moyen d'actions	24 444 000	24 444 000	24 444 000	-
Résultat de base par action (en DT)	2,419	2,360	3,648	0,058
Résultat dilué par action (en DT)	2,419	2,360	3,648	0,058

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

(6) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (392 124) KDT à (903 017) KDT enregistrant une baisse de 510 893 KDT ou 130,29%. Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 555 335 KDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 9 074 KDT et des activités d'investissement pour 35 368 KDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation est établi à (555 335) KDT au 30 juin 2015. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 115 288 KDT;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 4 516 KDT ;

Flux nets négatifs:

- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 474 414 KDT.
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 87 297 KDT;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 64 618 KDT.
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 38 238 KDT;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 6 403 KDT.
- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 4 169 KDT;

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Ce flux de trésorerie positif net de 35 368 KDT est inhérent notamment à la perception des intérêts et dividendes encaissés et au produit de cession sur portefeuille d'investissement compensés partiellement par les acquisitions des immobilisations.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 9 074 KDT provient principalement de l'émission d'emprunts pour 60 000 KDT, le remboursement d'emprunt pour 1 112 KDT, la diminution des ressources spéciales pour 25 225 KDT et par des dividendes versés pour 24 734 KDT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2015 à (903 017) KDT contre (392 124) KDT au 31 décembre 2014.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 30.06.2015 s'est établi comme suit :

Description	30/06/2015	31/12/2014
ACTIF	204 217	277 599
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	142 913	193 852
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	61 303	83 746
Créances sur les établissements bancaires inférieurs à 90 jours	49 965	62 785
Créances sur les établissements financiers inférieurs à 90 jours	11 338	20 961
TITRES DE TRANSACTION	1	1
PASSIF	1 107 234	669 723
BANQUE CENTRALE, C.C.P	801 500	427 124
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	305 734	242 599
Dépôts et avoirs des établissements bancaires inférieurs à 90 jours	291 381	237 914
Dépôts et avoirs des établissements financiers inférieurs à 90 jours	14 353	4 685
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(903 017)	(392 124)

(7) Autres notes

Note 7-1: Note sur la liquidité

A fin juin 2015, le ratio de liquidité LCR est de 59,8% contre 90,1% à fin décembre 2014.

Note 7-2 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 31/07/2015. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2015

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires d'AMEN BANK arrêtés au 30 juin 2015 et faisant apparaître un total de capitaux propres de **669 782 KDT** y compris un résultat bénéficiaire de **59 124 KDT**.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan d'AMEN BANK, arrêtés au 30 juin 2015, ainsi que de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Justification de l'avis avec réserve

Les engagements de la banque envers le secteur touristique totalisent au 30 juin 2015, en terme d'exposition hors agios réservés, un montant de 610 883 KDT, couverts par des provisions à hauteur de 27 036 KDT. Ce niveau de couverture des engagements par les provisions ne nous semble pas traduire, de façon suffisante, le niveau de risque auquel est désormais exposé le secteur touristique et gagnerait à être revu au vu du contexte économique général et des perspectives dudit secteur en particulier.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité et à l'exception de l'impact du point mentionné dans le paragraphe « Justification de l'avis avec réserve » ci-dessus, sur le résultat et les capitaux propres de la période, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière d'AMEN BANK au 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 23 septembre 2015

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**FINOR
Fayçal DERBEL**

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS D'AMORÇAGE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « STARTUP FACTORY SEED FUND »
ARRÊTÉE AU 31/12/2014**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée en vertu du règlement intérieur régissant le fond «STRATUP FACTORY SEED FUND », nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers du fond arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint du fond d'amorçage «STRATUP FACTORY SEED FUND », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **989 943DT** y compris un résultat déficitaire s'élevant à **6 518 DT**.

1 – Responsabilité du gestionnaire

Les organes de direction de la société de gestion du fonds sont responsables de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2 – Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

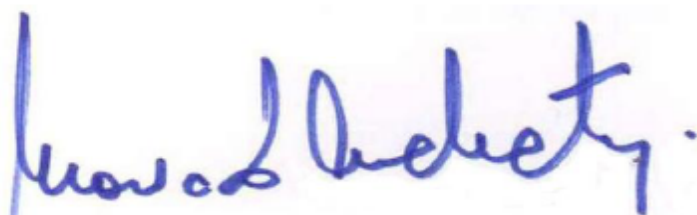
3 – Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds d'amorçage «STRATUP FACTORY SEED FUND » au 31/12/2014, ainsi que de la performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

- 1- Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures ayant une incidence sur les états financiers et sur notre opinion.
- 2- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organisme de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.



Tunis, le 28 Septembre 2015

Le commissaire aux comptes

Mourad GUELLATY

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

(Exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF		Note	31/12/2014	31/12/2013
AC1	Portefeuille-titres	6-1	672 489	390 509
a-	Actions et droits rattachés		158 800	16 500
b-	Titres OPCVM		431 495	374 009
c-	Obligations et valeurs assimilées		82 194	-
d-	Autres valeurs du portefeuille		-	-
AC2	Placements monétaires et disponibilités	6-2	325 556	109 797
a-	Placements monétaires		219 668	99 095
b-	Disponibilités		105 887	10 701
AC3	Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF			998 045	500 306
PASSIF				
PA1	Opérateurs créditeurs	6-3	7 238	5 405
PA2	Autres créditeurs divers		864	-
TOTAL PASSIF			8 102	5 405
ACTIF NET				
CP1	Capital	6-4	1 002 751	501 191
CP2	Sommes distribuables		(12 808)	(6 290)
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		(6 290)	-
b-	Sommes distribuables de l'exercice		(6 518)	(6 290)
ACTIF NET			989 943	494 901
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			998 045	500 306

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014

(Exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
PR1-Revenus du portefeuille-titres	6-5	11 903	6 341
Dividendes		10 922	6 341
Revenus des obligations et valeurs assimilés		982	-
Revenus des autres valeurs		-	-
PR2-Revenus des placements monétaires	6-6	5 602	940
Revenus des placements monétaires		5 602	940
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		17 505	7 281
CH1-Charges de gestion des placements	6-7	(23 817)	(13 456)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(6 311)	(6 175)
CH2-Autres charges	6-8	(206)	(115)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(6 518)	(6 290)
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(6 518)	(6 290)
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(41)	3 382
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		1 601	(2 191)
Frais de négociation		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		(4 957)	(5 099)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**AU 31 DECEMBRE 2014**

	<u>Note</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		(4 957)	(5 099)
a - Résultat d'exploitation		(6 518)	(6 290)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(41)	3 382
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 601	(2 191)
d - Frais de négociation de titres		-	-
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-	-
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		500 000	500 000
a- Souscriptions			
Capital libéré		500 000	500 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits d'entrée		-	-
b- Rachats			
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits de sortie		-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET		495 043	494 901
AN 4 - ACTIF NET			
a - en début d'exercice		494 901	-
b - en fin d'exercice		989 944	494 901
AN 5 - NOMBRE DE PARTS			
a - en début d'exercice		25 000	-
b - en fin d'exercice		25 000	25 000
VALEUR LIQUIDATIVE		39,598	19,796
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	6-9	(1,00%)	(1,02%)

1- PRESENTATION DU FONDS D'AMORCAGE: STARTUP FACTORY SEED FUND

« STARTUP FACTORY SEED FUND » est un fonds de placement en valeurs mobilières régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-58 du 18 Juillet 2005 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 14 février 2013 sous le N° 07-2013.

Un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 23 avril 2013, est mis à la disposition du public. Le démarrage des souscriptions a été annoncé pour le 24 avril 2013, le premier dépôt des fonds enregistré sont daté du 16 Mai 2013.

Le capital du fonds prévu est de 2 500 000 DT divisé en 25 000 parts de 100 DT chacune.

BIAT est le dépositaire du fonds et United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2- ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS

« STARTUP FACTORY SEED FUND » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières qui a pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

« STARTUP FACTORY SEED FUND » intervient essentiellement pour aider les promoteurs à :

- *Exploiter les brevets d'intervention,*
- *Acheter l'étude technique et économique du projet,*
- *Développer le processus technologique du projet avant la phase de la commercialisation,*
- *Achever le schéma de financement,*

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif les fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « STARTUP FACTORY SEED FUND » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « STARTUP FACTORY SEED FUND » sont soumis aux dispositions fiscales conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Toutefois, par exception, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du Fonds jusqu'au 31 décembre 2014.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

5.2- Évaluation des éléments du portefeuille-titres

Les titres admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur d'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société...

5.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 6-1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2014 à **672 489 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif Net
Actions et autres valeurs		240 101	240 994	24,34%
<u>Actions Non cotées</u>		<u>158 801</u>	<u>158 800</u>	<u>16,04%</u>
Algos Médical	150	1 500	1 500	0,15%
Contact Center Services	1 500	15 000	15 000	1,52%
Pinhole SA	95	75 001	75 000	7,58%
Yoopy SA	3215	32 150	32 150	3,25%
Start IT UP	3000	30 000	30 000	3,03%
Titres Start IT UP : Partie non libérée	(1500)	(15 000)	(15 000)	(1,52%)
AMC Deal	2015	20 150	20 150	2,04%
<u>Obligations Convertibles en Actions</u>		<u>81 300</u>	<u>82 194</u>	<u>8,30%</u>
Yoopy OCA 16/11/2014	4280	42 800	42 995	4,34%
Algos OCA 01	1250	12 500	12 727	1,29%
Algos OCA 02	2600	26 000	26 472	2,67%
Titres OPCVM		428 154	431 495	43,59%
SICAV TRESOR	1332	136 637	137 191	13,86%
FCP TPF	1436	139 206	140 885	14,23%
MILLENIUM SICAV	993	103 844	104 359	10,54%
AMEN TRESOR	236	24 684	25 021	2,53%
ATTIJARI OBLIGATAIRE	234	23 783	24 040	2,43%
TOTAL		668 255	672 489	67,93%

Note 6-2 : Placements monétaires et disponibilités :

Le solde du compte s'élève au 31 Décembre 2014 à **325 556 DT** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Billet Trésorerie & Comptes à terme		218 624	219 668	22,19%
BT Hannibal Lease échéance 16/02/2015	1	98 624	99 245	10,03%
CAT STUSID échéance 09/03/2015	1	120 000	120 423	12,16%
Disponibilité		105 887	105 887	10,70%
Avoirs en banque		105 887	105 887	10,70%
TOTAL		324 511	325 556	32,89%

Note 6-3 : Opérateurs créditeurs :

Le solde du compte s'élève au 31 Décembre 2014 à **7 238 DT** et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA)	6 345	4 512
Compte du Dépositaire (BIAT)	893	893
	7 238	5 405

Note 6-4 : Capital :

Les mouvements enregistrés sur le capital du fonds au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2013	501 191
Montant	501 191
Nombre de parts émises	25 000
Nombre de copropriétaires	1
Souscriptions réalisées	500 000
Dont capital souscrit et non appelé	1 500 000
Dont capital souscrit et libéré	500 000
Nombre de parts émises	25 000
Nombre de copropriétaires nouveaux	0
Rachats effectués	-
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres mouvements	1 560
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(41)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 601
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2014	1 002 751
Montant	1 002 751
Nombre de parts	25 000
Nombre de copropriétaires	1

Note 6-5 : Revenus du portefeuille - titres :

	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des obligations et valeurs assimilées.	981	-
Revenus des titres OPCVM	10 922	6 341
Revenus des autres valeurs	-	-
	11 903	6 341

Note 6-6 : Revenus des placements monétaires :

	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des Billets de Trésorerie	1 526	940
Revenus des Comptes à Terme	3 737	-
Revenus du Compte de Dépôt	339	-
	5 602	940

Note 6-7 : Charges de gestion des placements :

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	20 284	11 224
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	3 533	2 232
	23 817	13 456

Note 6-8 : Autres charges

	31/12/2014	31/12/2013
Impôts et taxes	105	30
Services bancaires et assimilés	101	85
	206	115

Note 6-9 : Taux de rendement annuel :

Le taux de rendement annuel pour l'exercice 2014, a été déterminé suite à un retraitement de la valeur liquidative au 31/12/2014 afin de neutraliser l'effet de la libération de 5000 parts effectuée en novembre 2014 pour un montant de 500 000 TND.

Le retraitement de la valeur liquidative se présente comme suit :

	2013	2014 Avant retraitement	Retraitement	Valeur 2014 retraitée
Actif net	494 901	989 944	(500 000)	489 944
Parts en circulation	25 000	25 000		25 000
Nombre de parts libérées	5 000	10 000	(5 000)	5 000
Valeur liquidative	19,796	39,598	-	19,598

Le Taux de Rendement Annuel (*TRA*) tel que défini par le paragraphe 24 de la norme comptable n° 16 « Norme comptable relative à la présentation des états financier des OPCVM » est calculé comme suit :

(Valeur liquidative ajustée 2014 – Valeur liquidative 2013) / Valeur liquidative 2013

TRA 2014 = (19,598 -19,796)/19,796 = **-1,00%**.

7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 7-1 : Données par parts et ratios pertinents :

Données par part	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des placements	0,700	0,291
Charges de gestion des placements	(0,953)	(0,538)
Revenus net des placements	(0,252)	(0,247)
Autres charges	(0,008)	(0,005)
Résultat d'exploitation (1)	(0,261)	(0,252)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	(0,261)	(0,252)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,002)	0,135
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,064	(0,088)
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,0624	0,048
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(0,198)	(0,204)
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,062	0,048
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,062	0,048
Valeur liquidative	39,598	19,796
Ratios de gestion des placements		
Charges /actif net moyen	3,21%	2,72%
Autres charges / actif net moyen	0,03%	0,02%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,88%)	(1,27%)

Note 7-2 : Transactions avec les parties liées :

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le Fonds d'amorçage prévoit le paiement des frais suivants :

- Une rémunération de gestion calculée comme suit :
 - 1 % Hors Taxe l'an des montants libérés et non investis.
 - 2 % Hors Taxe l'an des montants libérés et investis.

Cette rémunération due au Gestionnaire est payable à la fin de chaque trimestre.

- Une commission de succès égale à 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le (TRI) annuel minimum de 10%. Le règlement effectif de cette commission se fera à la date de liquidation du Fonds. Toute rémunération servie au Gestionnaire, au titre du présent article, est définitivement acquise à son profit.

La charge de la période s'élève à **20 284 DT** et correspond à la rémunération de gestion.

Le règlement intérieur qui lie BIAT et le Fonds d'amorçage prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,25% Hors Taxe, calculée sur la base de l'actif net.

La charge de la période s'élève à **3 532 DT**.